



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2026D18

Le Conseil d'administration, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à l'EHPAD Saint Pierre – Salle Flora – 26 La Maladrie - 85670 Palluau, le 30 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHAUVIN Christine	<i>Présente</i>
DESMONS Dominique	<i>Présente</i>
DUPE Jean-Yves	<i>Présent</i>
FUZEAU Sandrine	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GRELLIER Paulette	<i>Présente</i>
GUILBAUD Murielle	<i>Présente</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
MATHIEU Angélique	<i>Présente</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

Objet : Installation des administrateurs du CIAS Vie et Boulogne

Le Conseil d'administration, convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni à l'EHPAD Saint Pierre – Salle Flora à Palluau, le 30 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire de la communauté de communes Vie et Boulogne a créé par délibération du 22 mai 2023 un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour assurer la gestion des Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) des communes de Palluau, Falleron et Saint-Etienne du Bois qui relèveront de sa compétence à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le centre intercommunal d'action sociale est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration. Il est composé à parité de 6 conseillers communautaires et de 6 membres issus de la société civile. Ses compétences seront limitées à la gestion de ces 3 EHPAD.

Les 6 représentants de l'organe délibérant ont été élus le 27 avril 2026 :

- Marcelle BARRETEAU
- Gérard TENAUD
- Guy AIRIAU

- Jean-Yves DUPE
- Murielle GUILBAUD
- Xavier PROUTEAU

Un appel à candidature a été lancé le 20 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L123-6 du CSAF qui prévoit qu'au nombre des membres nommés, doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Après appel à candidature, le Président a désigné les personnalités qualifiées suivantes :

- Madame GOTTHARDT Béatrice
- Madame CHAUVIN Christine
- Madame FUZEAU Sandrine
- Madame DESMONS Dominique
- Madame MATHIEU Angélique
- Madame GRELLIER Paulette

Le Président déclare les membres du conseil cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

.....

Pour copie conforme au registre
Le cinq mai deux-mille-vingt-six,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 11/05/2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

